

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2021

PROCES-VERBAL

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le 9 avril 2021, se sont réunis, exceptionnellement au Gymnase Ladoumègue sis 21 rue Jules Ferry à Juvisy-sur-Orge, pour leur séance le 15 avril 2021 sous la présidence de Madame Bensarsa Reda, Maire (séance ouverte à 19h40).

Présents : Mme ABBACI, Mme AVELLANO, Mme BEGHE, M. BENETEAU, Mme BENSARSA REDA, Mme COSTA, M. DI TOMMASO, Mme DIAWARA, M. DOUTEAU (arrivé avant le vote de la délibération n°1), Mme ERFAN, Mme FALGUIERES, Mme GAUTHIER, Mme GUIBLIN, Mme HURIEZ, Mme KECHELAL, M. MONTEIRO, M. NASSE, M. PERRIMOND, M. PLAS, M. REDA, Mme ROBIN, Mme ROGUE, M. SAINT-PIERRE, Mme SERMAGE, M. SOLIGO, M. SOUKOUNA, M. VILLEMEUR.

Absents représentés : M. COSTES représenté par M. Villemeur, M. DOUTEAU représenté par M. SOUKOUNA (jusqu'au vote de la délibération n°1), M. GOMEZ représenté par M. SAINT PIERRE, M. LORIC représenté par M. NASSE, Mme RIVET représentée par M. SOLIGO, Mme ROQUES représentée par Mme ROBIN.

Absent non représenté : M. GODRON.

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	27
Votants	32

- Secrétaire de séance : - Bakary SOUKOUNA -

Points divers

Madame Le Maire, après avoir procédé à l'appel des présents,

- a) Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 18 mars 2021 est approuvé à la MAJORITE (31 POUR - 1 CONTRE : S. KECHELAL)

Intervention de Madame Kechelal : « Je renouvelle comme à chaque fois ma demande de pouvoir disposer des enregistrements ».

Réponse de Madame le Maire : « Je vous remercie. »

Intervention de Madame Avellano : « Dans mon intervention concernant l'ACJ, il est écrit que l'ACJ c'est une association laïque d'éducation populaire qui a été créée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. C'est « agréée » et non « créée ».

Réponse de Madame le Maire : « Je vous remercie. »

Intervention de Madame le Maire : Je vous propose de vous faire un point rapide comme je le fais à chaque Conseil Municipal. Je vous remercie d'être présent ce soir et ce Conseil est contraint à nouveau par des mesures sanitaires. J'espère que c'est l'un des derniers conseils municipaux qui se fait dans cette configuration. Je tenais à vous dire que la ville a dû s'adapter aux mesures prises récemment par le Président de la République. Nous avons accueilli une trentaine d'enfants. Je remercie les professeurs et le personnel communal qui se sont organisés pour accueillir ces enfants. Du côté petite enfance, l'accueil a été fait à la maison de la petite enfance et je remercie également les équipes qui se sont mobilisées. Nous avons reçu la liste des parents mobilisés par la crise par l'inspectrice académique et nous avons fait appel à toutes ces familles pour que nous puissions accueillir les enfants dans les meilleures conditions et nous avons fait le nécessaire pour la petite enfance avec environ 15 enfants accueillis. Nous avons été plus loin dans la mise en place du télétravail pour permettre aux personnes qui

devaient garder leurs enfants de pouvoir le faire dans de bonne condition. Nous avons adapté les services publics : l'espace Marianne continue de fonctionner normalement mais nous avons été contraints de fermer la permanence du samedi matin faute de personnel qui pouvait venir le samedi matin. Les services de proximité continuent de fonctionner normalement, le CCAS dispose toujours à minima d'un travailleur social et je remercie la directrice du CCAS qui fait un travail d'orfèvre auprès des personnes isolées et des plus vulnérables. Les permanences des élus ont toujours lieu et je pense notamment à celle de Monsieur Nasse, de Madame Costa et de la mienne. Elles se font par téléphone. Concernant la vaccination, la ville a accompagné plus de 400 personnes de plus de 75 ans. La liste d'attente est réduite à moins de 30 personnes et si dans votre entourage vous connaissez des personnes concernées, qu'elles n'hésitent pas à contacter le CCAS afin qu'on leur trouve des créneaux de vaccination. J'ai visité cette semaine les centres de vaccination d'Athis-Mons et de Savigny pour remercier les professionnels de santé qui ont pris en charge les juvisiens, ils nous ont alerté sur le problème d'approvisionnement en vaccins et que ce problème n'est pas réglé. Je vous précise qu'à Savigny il y a la vacation des médecins de la maison de santé qui se sont mobilisés pour participer également à la vaccination. Dans notre département, conformément à la volonté du gouvernement, l'Essonne a ouvert un vaccinodrome à Sainte-Geneviève-des-Bois qui permettra de se faire vacciner en masse et par ailleurs, les médecins généralistes et les pharmaciens peuvent également vacciner leurs patients. Je vous informe que le 6 mai prochain, j'organiserai un conseil municipal qui portera sur les modifications que nous ferons au plan local d'urbanisme et qui concernera notamment la sortie des PAPAG, des périmètres d'attente. Le lieu reste à préciser, nous attendons de nouvelles mesures qui seront prises par le gouvernement et je vous précise que les commissions se tiendront la semaine du 26 avril et vous recevrez dans les délais les convocations. Enfin, je tenais à vous faire part de nouvelles assez tristes et je souhaite rendre hommage à tous ceux qui nous ont quittés ces dernières semaines. J'ai une pensée toute particulière pour Michel Girardin, Jean Ducoux, François Armellini, voici 3 figures que Juvisy a perdu. Je vous rappelle que François Armellini était le président de la FNACA, Michel Girardin était le porte-drapeau de la FNACA, pompier volontaire et agent communal et Jean Ducoux était un célèbre résistant, président de l'UNC jusqu'en 2016. Ils étaient tous les 3 des figures historiques de Juvisy et ce soir je voudrais que nous ayons une amicale pensée pour eux et pour leurs familles. Je vais passer la parole à Monsieur Villemeur qui avait une question orale.

Intervention de Monsieur Villemeur : Merci Madame le Maire. La ligne du Tramway T9 qui relie Paris à Orly a été inaugurée lors du dernier weekend. Ce projet a été lancé bien après celui du T7 et néanmoins il est déjà opérationnel. Pourriez-vous nous préciser l'état d'avancement du Projet T7 jusqu'à la gare de Juvisy ? Ile-de-France Mobilités annonçant sur son site que le projet suit son cours et qu'il est prévu cette année de mener « l'instruction des dossiers réglementaires et la passation des marchés travaux », dans ce contexte, il nous semblerait légitime qu'une information objective soit donnée par la municipalité aux Juvisiennes et Juvisiens. Quand et comment comptez-vous y contribuer ?

Réponse de Madame le Maire : Je vais vous répondre brièvement car malheureusement je n'ai pas beaucoup d'informations à vous donner. Comme vous le savez, le projet est toujours inscrit dans le schéma de développement des transports, projets qui sont soutenus par l'Etat, la Région et le Département. Conformément aux engagements que j'avais pris lors de la campagne électorale, j'ai rencontré IDF Mobilités pour lui faire part des inquiétudes des juvisiens et pour lui recenser à nouveau les besoins de la ville. A cette occasion, j'ai demandé, conformément à mes engagements pris lors de la campagne électorale, que soit mise en place une coordination technique et institutionnelle concernant le projet et effectivement qui puisse se tenir une réunion publique à destination des juvisiens. Pour être très claire avec vous, j'ai bon espoir que ces demandes aboutissent. Malheureusement, vous connaissez le contexte sanitaire qui fait que ni ces coordinations, ni ces réunions n'ont pu se tenir. Je vous précise que la ville ne fait pas entrave aux études complémentaires qui ont été demandées par IDF Mobilités. Ces études complémentaires donnent toujours de nouvelles découvertes notamment à l'occasion des forages et vous dire qu'à 9 semaines des élections, les fonctionnaires d'IDF Mobilités ne vont pas répondre à la sollicitation avant les échéances électorales maintenant qu'elles sont fixées pour le 20 et le 27 juin prochain. Enfin, j'ai fait la demande auprès de la police nationale de me donner les statistiques des faits à Juvisy. Je vous en fais la lecture. Il est question donc du nombre de crimes et délits commis à Juvisy de janvier 2020 à mars 2021. Concernant les homicides, il n'y en a pas eu à Juvisy. Concernant les vols avec armes, il n'y en a pas eu à Juvisy. Concernant les vols violents sans arme, il y en a eu 16 de janvier 2020 à mars 2020 et de janvier 2021 à mars 2021, il y en a eu 16 également. Concernant les vols sans violence contre les personnes, il y en a eu 105 de janvier 2020 à mars 2020 et de janvier 2021 à mars 2021, il y en a eu 70, il y a donc une baisse de 33% pour cette catégorie. Concernant les coups et blessures volontaires sur personne de 15 ans ou plus, il y en a eu 21 de janvier 2020 à mars 2020 et de janvier 2021 à mars 2021, il y en a eu 9, soit une baisse de 57%. Concernant les cambriolages de logements, il y en a eu 20 de janvier 2020 à mars 2020 et de janvier 2021 à mars 2021, il y en a eu 9, soit une évolution de moins 55%. Concernant les vols de véhicules, il y en a eu 9 de janvier 2020 à mars 2020 et de janvier 2021 à mars 2021, il y en a eu 3, soit - 67%. Pour les vols dans les véhicules, il y en a eu 13 de janvier 2020 à mars 2020 et de janvier 2021 à mars 2021, il y en a eu 6, soit une évolution de moins 54%. Concernant les vols

d'accessoires sur les véhicules, il y en a eu 0 de janvier 2020 à mars 2020 et de janvier 2021 à mars 2021, il y en a eu 9. Voilà les précisions que je voulais vous donner.

b) Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire (du 25 février au 26 mars 2021).

Date	Objet	Montant	Date d'enregistrement Sous-préfecture de Palaiseau	Service	Signataire
02/03/2021	Marché 20 10 046 - Entretien régulier et maintenance des fontaines et des systèmes aquatiques	Montant annuel forfaitaire 14 437,10 € HT	15/03/2021	Marchés publics	Le Maire
03/03/2021	Désignation du Cabinet Seban et Associés pour représenter la Commune de Juvisy-sur-Orge devant le Tribunal Administratif de Versailles - Requête n° 2100553	Taux horaire 150 € HT	04/03/2021	Juridique	Le Maire
10/03/2021	Convention passée avec l'Association « Fann'ARZ » et la Commune de Juvisy-sur-Orge, pour le projet de danse contemporaine destiné aux élèves de l'école maternelle Saint-Exupéry.	Taux horaire 85,29 € TTC	24/03/2021	Education	Le Maire
10/03/2021	Convention entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'association « Au Coin de l'Art Rue » pour des ateliers d'arts plastiques au sein de la Maison de la Petite Enfance	525 € TTC	24/03/2021	Petite enfance	Le Maire
18/03/2021	Convention de location – Locaux sis 3bis Grande Rue à Juvisy-sur-Orge en faveur de la société ÔZCAN PRIMEURS avec effet au 1er avril 2021	Loyer mensuel: 800 € TTC	23/03/2021	Juridique	Le Maire
19/03/2021	Demande de dotation de soutien à l'investissement local 2021	/	19/03/2021	Finances	Le Maire
22/03/2021	Convention entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'association "Protect Artistes Music" pour des interventions musicales au sein du multi-accueil collectif et familial PIERROT	880 € TTC	24/03/2021	Petite enfance	Le Maire
23/03/2021	Convention simplifiée de formation professionnelle avec l'organisme AMAE Conseil	660 € TTC	24/03/2021	DRH	Le Maire
24/03/2021	Convention entre la Ville de Juvisy-sur-Orge et l'association « Coin de Rue » pour des ateliers musicaux au sein de la Maison de la Petite Enfance	760 € TTC	24/03/2021	Petite enfance	Le Maire
26/03/2021	Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports- Plan de relance.	/	29/03/2021	Education	Le Maire

Intervention de Monsieur Villemeur : Nous avons une question sur la décision du 3 mars avec la désignation du Cabinet Seban et Associés pour représenter la Commune de Juvisy-sur-Orge devant le Tribunal Administratif de Versailles - Requête n° 2100553, pourriez-vous nous préciser le contexte.

Réponse de Madame le Maire : Il y a eu une nécessité de passer par un avocat pour assurer la défense des

intérêts de la ville dans la requête présentée par la Société Tri Environnement Recyclage qui attaque l'arrête n° 2020-294 du 11 août 2020 qui interdit la circulation des véhicules d'un poids total supérieur à 3,5 tonnes sur les quais Gambetta et JP Timbaud. Cet interdit est applicable depuis de nombreuses années sur la Ville et il ne s'applique pas aux véhicules affectés aux transports en commun, aux véhicules d'urgence et secours, aux véhicules assurant la desserte locale et aux véhicules assurant la collecte des déchets (ordures ménagères, encombrants et divers). Cette interdiction a été motivée par la circonstance que la structure de la chaussée sur les quais Gambetta et JP Timbaud, par la densité et l'urbanisation des quais et par la proximité des écoles maternelles Jean de la Fontaine et du groupe scolaire Tomi Ungerer. Cette société a sciemment et fréquemment contrevenu à cette réglementation, ce qui a entraîné l'application d'amendes, qu'elle conteste.

Intervention de Madame Kechelal : Je souhaiterais connaître la procédure qui a permis l'affectation du local, de la convention de location avec özcan primeurs. Lors d'un précédent conseil municipal, j'avais demandé à ce que soit publié sur le site de la ville des locaux disponibles, pour les appels à projet par exemple et qu'un cahier des charges précis soit rendu public afin que ces procédures d'attribution soient les plus transparentes possibles. Je voulais savoir quels sont les critères retenus et à quel moment il y a eu publication sur le site de la Ville.

Réponse de Madame le Maire : Le local a été affecté au 18 mars 2021, il a été fait un appel et la ville a sélectionné ce commerce pour le voir s'installer. C'est aussi simple que cela.

Réponse de Madame Kechelal : J'avais bien compris Madame le Maire, ma question est celle de savoir la procédure car nous ne connaissons pas les critères qui ont été retenus pour sélectionner les candidats, quels sont les candidats écartés, et il n'y a pas eu de publication d'annonce sur le site de la ville par exemple.

Réponse de Madame le Maire : Alors il n'y a pas eu de publication sur le site de la ville, peut-être, je n'ai pas vérifié. Une publication a été faite sur les panneaux d'affichage de la Ville et Madame Kechelal, lorsque vous avez des questions comme celle-ci aussi précise, à savoir qui a candidaté sur ce local, pour être honnête avec vous, je n'ai pas la liste exhaustive en tête.

Réponse de Madame Kechelal : Ce n'est pas ma question. Sur quels critères vous choisissez tel ou tel projet.

Réponse de Madame le Maire : Sur la qualité du projet qui nous est soumis.

Intervention de Monsieur Plas : On voit apparaître un appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires du Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports- Plan de relance. Je voulais savoir à quoi cela correspondait, si c'était en lien avec le transfert des compétences qui a été décidé ou si c'est juste une décision de l'éducation nationale qui une fois de plus fera appel aux municipalités pour fournir du matériel en direction des écoles.

Réponse de Madame le Maire : C'est effectivement un appel à projets qui a été lancé par le Ministère de l'Education Nationale. Dans cet appel à projets, il est question d'équiper les écoles de tableaux numériques et d'outils informatiques.

Finances, Contrôle de Gestion et Prospective

1) Compte de gestion – Année 2020 – Budget Communal

Monsieur Bénéteau précise qu'après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Receveur dresse le Compte de Gestion accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Le Receveur a repris dans ses écritures :

- le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019,
- tous les titres de recettes émis en 2020,
- tous les mandats de paiement ordonnancés.

Il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (25 POUR - 1 CONTRE : S. KECHELAL - 6 ABSTENTIONS : A. VILLEMEUR, JM. COSTES, C. ROGUE, B. AVELLANO, L. GAUTHIER, A. PLAS)

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur est adopté, pour le budget principal de la ville de Juvisy-sur-Orge.

2) Compte Administratif 2020

Monsieur Bénéteau précise que le compte Administratif 2020 de la Ville retrace l'ensemble des opérations comptables sur l'année échue. Il s'agit en soit d'un document se concentrant sur les aspects purement financiers. Il est conforme au compte de gestion dressé par le comptable public.

Le tableau ci-dessous récapitule les grands ensembles financiers constatés dans ce compte administratif :

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	26 540 094,97	G	28 618 819,08
	Section d'investissement	B	4 386 704,80	H	5 498 807,39
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	5 765 863,14 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	853 591,72 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	30 926 799,77	= G+H+I+J	40 737 081,33
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	2 004 004,99	L	984 263,81
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	2 004 004,99	= K+L	984 263,81
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	26 540 094,97	= G+I+K	34 384 682,22
	Section d'investissement	= B+D+F	6 390 709,79	= H+J+L	7 336 662,92
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	32 930 804,76	= G+H+I+J+K+L	41 721 345,14

L'exercice dégage une épargne brute de 2,9 millions d'euros, soit une épargne nette (après remboursement du capital de la dette) de 1,5 million d'euros.

Section de Fonctionnement

a) RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement constatées au Compte Administratif 2020 sont récapitulées dans le tableau suivant :

Chapitres		CA 2020
013	Atténuations de charges	102 452,74 €
70	Produit des services, du domaine et ventes diverses	1 455 111,31 €
73	Impôts et taxes	19 217 308,89 €
74	Dotations et participations	5 620 815,91 €
75	Autres produits de gestion courante	393 151,26 €
77	Produits exceptionnels	1 824 807,50 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 171,47 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		28 618 819,08 €

En 2020, les impôts et taxes (chapitre 73) ont atteint un niveau équivalent à l'année 2019. La baisse des recettes des droits de place et des droits de mutation est amortie par le dynamisme des bases (revalorisation et créations) fiscales. Les redevances d'occupation du domaine public (nature 7338) n'ont finalement pas été impacté par la crise en raison du décalage de période : les recettes 2021 pourront éventuellement connaître une baisse en lien avec le ralentissement de l'activité en 2020.

Le chapitre 74 des dotations progresse de quasiment 5% entre 2019 et 2020 sous l'impulsion de trois facteurs :

- les recettes de CAF (nature 7478), non-impactées par la crise sanitaire compte tenu du décalage d'exercice.
- des recettes de l'Etat (nature 74718) pour diverses compensations, dont celles liées à l'organisation des élections municipales.
- la subvention exceptionnelle de la Métropole du Grand Paris (nature 74751) pour lutter contre la crise COVID.

Le produit des services à la population (chapitre 70) a fortement été impacté par la fermeture des écoles et le net ralentissement des activités en 2020. Les recettes des cantines (nature 7067) et des structures petite enfance (nature 7066) sont les plus durement affectées. La gratuité du stationnement pendant la période de confinement induit une baisse des recettes sur les natures 70383 et 70384.

Si le chapitre 70 termine proche du budget anticipé, il n'en affiche pas moins un recul de 25% entre 2019 et 2020, soit un trimestre d'activité amputé.

Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) connaissent une légère baisse en montant par rapport à 2019 compte-tenu des exonérations de loyers accordées dans le cadre de la crise actuelle.

Enfin, la vente d'actions de la SEMARDEL pour près de 1,58 million d'euros implique trois écritures comptables qui forment, au final, une recette en section d'investissement. En effet, bien qu'une recette en produits exceptionnels (chapitre 77) soit constatée suite à cette cession, une dépense d'ordre (voir chapitre 042) vient assurer la neutralité sur la section de fonctionnement et produire une recette nette constatée en investissement.

b) DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement constatées au Compte Administratif 2020 sont récapitulées dans le tableau suivant :

Chapitres		CA 2020
011	Charges à caractère général	6 852 288,40 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	11 751 384,52 €
014	Atténuation de produits	138 627,00 €
65	Autres charges de gestion courante	4 994 899,95 €
66	Charges financières	372 573,17 €
67	Charges exceptionnelles	20 116,46 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 410 205,47 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		26 540 094,97 €

Les dépenses de personnel (chapitre 012) sur l'année 2020 sont d'un montant comparable à l'année 2019. Une grande partie de l'effet report (différence d'effectif d'un exercice à l'autre) qui implique normalement une progression de ce chapitre n'a pas eu lieu compte-tenu des décalages des recrutements lors de la période de confinement. De plus, de nombreuses activités accessoires payées aux enseignants n'ont pas eu lieu lors de la fermeture des écoles pendant le confinement. Enfin la Ville a procédé à un recours moindre au GUSO compte-tenu de la baisse des activités culturelles.

De même les charges à caractère générale (chapitre 011) ont connu en 2020 un net ralentissement. A titre d'exemple, les dépenses de fluides et d'énergie (natures 60611 à 60622) sont passées de 760.000€ en 2019 à 660.000€ en 2020, traduction d'une activité très réduite pendant le confinement du printemps 2020. Les principaux secteurs impactés pour la Ville ont été le scolaire/périscolaire, la petite enfance, l'espace public et l'événementiel. Parmi les autres natures et typologie de dépenses directement impactées :

- achat de prestations de services (nature 6042)
- alimentation (nature 60623)
- entretien des terrains (nature 61521)
- fêtes et cérémonies (nature 6232)
- transports collectifs (nature 6247)

Ces natures budgétaires représentent pratiquement à elles seules l'écart de réalisation entre 2019 et 2020.

Le chapitre 65 des autres charges de gestion courante est consommé à 97%. Le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT, nature 65541) versé à l'Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre représente trois quarts de ce chapitre.

En 2020, le tissu associatif a bénéficié d'un demi-million d'euros de subventions versées par la Ville. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a quant à lui reçu 250.000€, soit une augmentation de 40% par rapport à 2019. Cette dernière s'explique par deux éléments : un accroissement pour répondre à des besoins spécifiques liés à la crise et le transfert d'un travailleur social sur le budget du CCAS.

Les dépenses de fonctionnement sont complétées par les intérêts de la dette (chapitre 66) en baisse.

A noter, qu'en parallèle, l'annexe facultative « Dépenses liées à la crise sanitaire » (page 116 de la maquette du Compte Administratif 2020) retrace les compléments de dépenses et les dépenses nouvelles liées à la crise COVID. Plus de 370.000€ ont ainsi été directement répertoriés, dont 80.000 € pour les seuls masques destinés à la population et aux agents de la Ville. Concernant les dépenses RH, les principales raisons de dépenses supplémentaires sont la prime COVID aux agents en première ligne (67.000€) et le recrutement d'agents supplémentaires pour l'entretien et la restauration dans les écoles (76.000€).

Section d'investissement

a) RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement constatées au Compte Administratif 2020, hors restes à réaliser à reporter sur 2021, sont récapitulées dans le tableau suivant :

Chapitres		CA 2020
13	Subventions d'investissement	1 665 312,09 €
204	Subventions d'équipement versées	8 982,76 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 234 237,57 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 410 205,47 €
041	Opérations patrimoniales	180 069,50 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		5 498 807,39 €

Les subventions d'investissement (chapitre 13) forment une recette de 1,66 million d'euros et proviennent de deux vecteurs :

- Le département de l'Essonne, dans le cadre du contrat de territoire, pour 910.000€
- Le reversement d'une fraction des amendes de police pour 750.000€

A noter que ce second vecteur représente une recette exceptionnellement haute par rapport aux années précédentes. En effet, le reversement des amendes de police est habituellement plus de dix fois moins élevé. Ce surplus de recette est un effet de bord d'une réforme nationale qui devrait être corrigé à partir de 2021.

Concernant le chapitre 10 des dotations, il est à noter qu'exceptionnellement la préfecture de l'Essonne n'a pas été en mesure de verser à la Ville avant le 31 décembre 2020 le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA, nature 10222) : en conséquence cette recette est inscrite en reste à réaliser reporté sur le budget 2021.

Ainsi sur l'exercice 2020, le chapitre est uniquement abondé du produit de la taxe d'aménagement, soit près de 1,23 million d'euros.

A noter que les opérations patrimoniales sont neutres budgétairement puisqu'inscrites en dépenses et recettes dans la section d'investissement. Les opérations d'ordre entre sections tiennent quant à elles compte de la cession d'actif pour produire une recette ponctuelle de 1,58 million d'euros en investissement en plus des amortissements constatés chaque année.

b) DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement constatées au Compte Administratif 2020, hors restes à réaliser à reporter sur 2021, sont récapitulées dans le tableau suivant :

Chapitres		CA 2020
20	Immobilisations incorporelles	280 421,73 €
21	Immobilisations corporelles	2 327 651,23 €
23	Immobilisations en cours	18 433,01 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	1 372 253,20 €
27	Autres immobilisations financières	2 704,66 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 171,47 €

041	Opérations patrimoniales	180 069,50 €
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		4 386 704,80 €

Le remboursement du capital de la dette (chapitre 16) a représenté 1,37 million d'euros sur 2020. En absence d'emprunt nouveau cela constitue un désendettement à due concurrence pour la collectivité. Juvisy-sur-Orge possède une dette d'un peu moins de 7,4 millions d'euros (31 décembre 2020), soit un désendettement global sur le mandat 2014-2020 de plus de 50%.

Malgré une année peu favorable à l'aboutissement des investissements, la Ville a réalisé un haut niveau de réalisations d'équipement : plus de 2,6 millions d'euros (hors restes à réaliser reportés sur 2021), légèrement au-dessus de la moyenne des 5 exercices précédents.

Le tableau ci-dessous présente une liste non exhaustive des principales réalisations 2020, hors restes à réaliser :

Construction du nouveau Groupe Scolaire rue Vercingétorix	630 000 €
Acquisition du local pour la maison de santé Seine	330 000 €
Ecole Saint-Exupéry – Réfection des menuiseries extérieures	120 000 €
Marché – Rideaux métalliques	110 000 €
Aménagement Maison de Santé Seine	110 000 €
Réfection de la cour du centre technique	90 000 €
Ecole La Fontaine – Réfection des menuiseries extérieures	90 000 €
Mise en SAAS de logiciels	60 000 €
Aménagements Quai Gambetta (main courante, etc.)	60 000 €
Remplacement de menuiserie Hôtel de Ville	50 000 €
Mini-bus hybride 9 places	40 000 €
Mobilier scolaire	35 000 €
Matériel informatique	30 000 €
Plantation d'arbres	20 000 €

Intervention de Monsieur Villemeur : Le budget 2020 a été voté lors de la précédente mandature mais nous ne l'aurions pas voté car il manquait d'ambition pour Juvisy. Vous connaissez notre position, Juvisy doit investir pour son avenir compte-tenu de l'arrivée de nombreux habitants. Ce budget a été une occasion ratée de notre point de vue et j'en veux pour preuve les chiffres de comparaison donnés dans le compte administratif. On apprend 2 choses importantes : quand on compare Juvisy à la moyenne des villes de la même strate, on constate que les villes en moyenne ont investi en équipements 2,4 fois plus que la ville de Juvisy. C'est quasiment 4 millions de plus d'investissement en moyenne dans les autres villes. Cela confirme ce que nous pensions, c'est-à-dire des investissements absolument insuffisants depuis de nombreuses années. Une autre chose importante que l'on apprend c'est l'endettement. Effectivement, l'endettement à Juvisy a beaucoup baissé. Les autres villes ont en moyenne des endettements de 50% supérieurs sans être déclarées en faillite. Sans être des adeptes d'un lourd endettement, il est évident qu'il y avait là aussi des opportunités à saisir et la réduction de la dette ne peut être une fin en soi. Vous avez mené une gestion de bon père de famille dites vous, et quand la famille s'agrandit, le père ou la mère investit dans l'agrandissement de la maison, de la voiture, etc. Ce compte administratif 2020 consacre une gestion à l'opposé d'un bon père de famille qui anticipe l'avenir, une gestion que je qualifierais de paresseuse. En 2021, le financement du nouveau groupe scolaire est un bon signe et nous espérons que celui-ci sera le début d'un vaste programme d'investissements. Je terminerai en soulignant des points positifs : la vente des actions SEMARDEL, investissements réalisés lors des mandats d'André Bussery il y a fort longtemps, dont la ville tire maintenant profit. Nous bénéficions aujourd'hui de ce qui était apparu aujourd'hui comme une audace.

Les dépenses exceptionnelles de la covid que ce soit pour les équipements ou les primes au personnel qui s'est fortement investi et que nous remercions, sont tout à fait justifiées et nous les approuvons évidemment. De même que les équipements numériques pour les écoles : wifi, ordinateurs et téléphones et nous espérons que cette amorce de moyens se poursuivra. Pour l'ensemble de toutes ces raisons, nous nous abstenons.

Réponse de Monsieur Bénateau : Effectivement Monsieur Villemeur, je trouve que si nous prenons les chiffres que vous évoquez avec la strate, on a une vision complètement faussée, je vous explique pourquoi : aujourd'hui, Juvisy fait partie d'un ensemble communal dans lequel il a donné de nombreuses compétences y compris des compétences importantes en terme d'investissement, je veux parler notamment de la voirie. Vous avez dans le chiffre qui est le vôtre, une comparaison avec des villes pour lesquelles il n'y a pas eu de transferts de compétences, notamment de la voirie et pour lequel les villes portent directement ces dépenses d'investissement. Refaire une rue, c'est une dépense très importante pour une ville. Juvisy n'a pas des dépenses gonflées avec des compétences transférées par l'intercommunalité. Les comparaisons entre strates sont donc difficiles et à l'intérieur même de notre strate, il est difficile de prendre pour argent comptant ce que vous avez noté. C'est principalement la raison pour laquelle il nous faudrait retraiter compétence par compétence l'ensemble de ces dépenses et enlever ou rajouter à Juvisy l'ensemble des dépenses qui sont faites aujourd'hui par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

Intervention de Monsieur Perrimond : Juste pour vous dire que je ne prendrai pas part au vote ayant été responsable de l'exécution du budget pendant la première partie.

Intervention de Monsieur Villemeur : Monsieur Bénateau, j'accepte volontiers votre explication si elle était quantifiée, vous n'êtes pas en mesure de donner le moindre indicateur des investissements que la communauté d'agglomération aurait réalisée. C'est quand même bien dommage, par ailleurs, je veux bien que la comparaison avec les autres villes de la même strate soit faussée mais toutes les communes font partie d'une intercommunalité et elles n'ont peut-être pas toutes délégué mais encore faudrait-il à l'avenir avoir ces informations.

Intervention de Monsieur Reda : Il est rappelé qu'il faut consolider la politique d'investissement avec les compétences dévolues à l'intercommunalité.

Intervention de Madame le Maire : Merci. Nous allons donc nous retirer pour le vote du compte administratif avec Monsieur Perrimond et la présidence de la séance est reprise par Monsieur Bénateau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (23 POUR - 1 CONTRE : S. KECHELAL - 6 ABSTENTIONS : A. VILLEMEUR, JM. COSTES, C. ROGUE, B. AVELLANO, L. GAUTHIER, A. PLAS - 2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : L. BENSARSA REDA, M. PERRIMOND)

APPROUVE le compte administratif de l'année 2020.

DIT que Madame le Maire et Madame le Receveur sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

3) Subventions de fonctionnement pour 3 associations

Madame le Maire précise que lors de la campagne de demandes de subventions, les trois associations Infra, Palette des émaux et l'Amicale des Sapeurs-Pompiers ont déposé un dossier de demandes de subvention.

Afin de déterminer la somme allouée pour l'année 2021, il a été nécessaire d'échanger avec les associations pour obtenir des compléments d'information.

Aussi, il n'a pas été possible d'intégrer ces subventions dans l'annexe budgétaire votée lors du Conseil Municipal du 18 mars 2021. Néanmoins, une provision de subventions suffisante a été prévue au Budget Primitif.

Intervention de Monsieur Plas : Je souhaiterais avoir des renseignements sur cette association Infra que je ne connais pas.

Réponse de Madame le Maire : C'est une association qui organise de l'animation avec des familles autour de la culture indienne, d'activité de bien-être et sportives. Il y a eu un article qui a été fait assez récemment dans le magazine, je ne sais plus le mois exact, mais je vous l'enverrai.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le versement de subventions à 3 associations ainsi qu'il suit :

Infra	1000€
Palette des émaux	1965€
Amicale des sapeurs-pompiers	2000€

4) Cession d'un véhicule de la ville de Juvisy-sur-Orge à la société SAS IRIZAR France

Monsieur Bénéteau indique que dans le cadre du marché public de fournitures courantes et de services n° 20 10 021, la ville de Juvisy-sur-Orge a acquis un autocar neuf de 56 places, immatriculé FX-252-KB, respectant la norme Personne à Mobilité Réduite (PMR) et la norme anti-pollution EURO 6, conformément à l'offre présentée par la société SAS IRIZAR France.

Le présent marché public prévoit également une obligation de reprise de l'autocar d'occasion immatriculé AS-564-GW, ce dernier étant devenu vétuste et inadapté à l'exercice, par la Ville, de ses missions.

Conformément à la procédure adaptée ouverte du marché public précité, la société SAS IRIZAR France a formulé une offre de reprise de l'autocar d'occasion appartenant à la ville de Juvisy-sur-Orge pour un montant de 13 200 € TTC.

Il convient donc de procéder à la cession dudit véhicule d'occasion suite à l'achat d'un autocar neuf à la société SAS IRIZAR France et d'effectuer les démarches administratives nécessaires à la réforme de ce bien.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, A L'UNANIMITE,

APPROUVE la cession, au prix de 13 200 € TTC, du véhicule immatriculé AS-564-GW de la ville de Juvisy-sur-Orge à la société SAS IRIZAR France.

APPROUVE la sortie de l'inventaire dudit véhicule.

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à la présente cession.

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

Education-Jeunesse

5) Approbation du choix du concessionnaire du service public pour l'organisation et l'animation des activités périscolaires et extrascolaires (accueils de loisirs)

Madame le Maire précise que la Ville de Juvisy-sur-Orge a lancé une consultation ayant pour objet de déléguer, par le biais d'un contrat de concession de service public, l'organisation des activités périscolaires et la gestion des accueils de loisirs situés sur le territoire de la Ville.

- 1) Etapes de la procédure
 - Avis des organes consultatifs
 - Le 19 septembre 2019, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a été consultée sur le projet de concession de service public et a donné un avis favorable.
 - Le 20 septembre 2019, le Comité Technique a été consulté sur le projet de concession de service public et a émis un avis favorable.
 - Lancement de la procédure
 - Le 26 septembre 2019, le Conseil Municipal a délibéré favorablement sur le principe de délégation de service public sous forme de concession de service pour l'organisation des activités périscolaires et la gestion des accueils de loisirs de la commune
 - Le 22 novembre 2019, l'avis de concession a été publié. Dans le cadre d'une procédure dite ouverte, les candidats avaient jusqu'au 13 janvier 2020 pour remettre leurs plis de candidature et d'offres.
 - Sélection des candidatures et analyses des offres
 - Le 15 janvier 2020, la Commission Concession s'est réunie afin de procéder à l'ouverture des plis contenant les candidatures reçues dans les délais impartis. Trois candidatures ont été reçues : Groupement composé des Associations Départementales des Pupilles de l'Enseignement Public (AD

PEP) de l'Essonne et de l'Eure-et-Loir, l'Institut de Formation d'Animation et de Conseil (IFAC), et Léo Lagrange Nord Ile de France.

- Le 3 février 2020, la Commission Concession s'est réunie pour analyser les candidatures reçues, et a admis les trois candidats à présenter une offre.
 - Le 3 février 2020, la Commission Concession s'est de nouveau réunie afin de procéder à l'ouverture des plis contenant les trois offres reçues dans les délais impartis.
 - Le 12 novembre 2020, l'analyse des offres initiales ont été présentées à la Commission Concession : celle-ci a recommandé de négocier uniquement avec les candidats IFAC et Léo Lagrange, l'offre d'AD PEP 28 & 91 ayant été jugée trop en retrait par rapport aux deux autres candidats.
- Négociations
- Le 25 novembre 2020, les candidats IFAC et Léo Lagrange ont été reçus en négociations (organisées en visioconférence).
 - A la suite de l'analyse des offres améliorées, la Collectivité a souhaité organiser un deuxième tour de négociations, afin d'éclaircir les derniers points qui restaient à expliquer par les candidats.
 - Le 26 janvier 2021, les deux candidats ont été reçus une seconde fois en négociations. A la suite de cette séance, il leur a été demandé de remettre une offre finale.

2) Durée et objet de la concession

Le contrat est conclu pour une période de 5 ans à compter du jour de la rentrée scolaire 2021.

Initialement prévu pour la rentrée scolaire de septembre 2020, l'entrée en vigueur du contrat a été décalée, en raison de la crise sanitaire, par avenant signé et autorisé par une délibération du Conseil municipal en date du 4 juin 2020.

Le concessionnaire a pour mission de gérer et d'exploiter le service dans les conditions définies par le contrat de délégation.

La mission confiée au concessionnaire comprend notamment :

- la constitution et la mise à jour du dossier d'agrément auprès des services compétents dans les délais requis, et notamment : la définition et l'actualisation régulière du projet d'établissement, la réalisation de toutes les démarches administratives nécessaires à la gestion de l'équipement ;
- la facturation des usagers, l'encaissement des participations et la prise en charge des impayés ;
- l'accueil des usagers comprenant la préparation et l'organisation des activités adaptées à ce public dans le respect des normes légales et réglementaires ;
- le respect des normes d'hygiène et de sécurité ;
- l'acquisition et le renouvellement de l'ensemble des fournitures nécessaires à l'organisation des activités, dans le respect des règles de sécurité légales et réglementaires applicables et dans les conditions fixées au projet de contrat ;
- le gros entretien et les renouvellements des équipements, gros matériels et mobiliers présents dans la structure et nécessaires à la gestion du service ;
- la gestion financière de l'équipement avec l'élaboration des budgets, des comptes d'exploitation, des budgets prévisionnels et des bilans CAF ;
- la recherche et la gestion de la relation avec les financeurs, notamment la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ;
- la fourniture régulière à la Personne Publique de comptes rendus d'activités.

3) Equilibre économique du contrat

Le Concessionnaire gère les activités périscolaires et les accueils de loisirs à ses risques et périls. Il est seul responsable du fonctionnement et de la continuité du service. Il exploite les équipements et ouvrages qui lui sont remis par la Collectivité dans les conditions fixées dans le contrat.

La rémunération du Concessionnaire s'effectue via :

- La perception des tarifs perçus auprès des usagers (tarifs imposés par la Ville) ;
- La perception de la PSO (Prestation de service ordinaire) versée par la CAF ;
- Le versement par la Personne Publique d'une subvention forfaitaire d'exploitation ;
- D'autres sources possibles de financement, dont des recettes pour de l'encadrement périscolaire complémentaires versées par la Personne Publique.

4) Choix du concessionnaire

Le jugement des offres a été effectué en considération des critères suivants, sans hiérarchisation ni pondération:

- La qualité du service proposée : sur ce critère les deux candidats ont réalisé une offre de qualité, mais c'est l'offre de l'IFAC qui est jugée la plus satisfaisante et qui répond le mieux aux objectifs de la Ville.
- L'adéquation des moyens proposés aux objectifs du service : le candidat IFAC a réalisé une offre de grande qualité, là où la proposition de Léo Lagrange Nord Ile de France a été jugée plus en retrait, en particulier sur les sujets liés aux moyens humains mis à disposition de la concession.

• L'intérêt de l'offre sur le plan financier, analysé : le candidat IFAC a réalisé une offre qualitative, alors que son concurrent était plus en retrait, en raison notamment d'hypothèses de fréquentation très prudentes.

Intervention de Madame Avellano : La ville s'apprête à changer de prestataire pour la tenue des activités périscolaires et des centres de loisirs sur la base d'un projet éducatif de territoire élaboré en 2015, renouvelé en 2017 pour 3 ans, aujourd'hui, ce projet qui manquait d'ambition s'avère là aussi complètement dépassé au regard de l'explosion démographique et du regard apporté par plus d'un an de crise lié à la pandémie de la covid-19. Le choix du nouveau prestataire se fait sur la base d'un projet pédagogique renvoyant au PEDT. Il aurait fallu retravailler le PEDT avant de lancer la procédure d'appel d'offres. Un PEDT, c'est un projet évolutif partenarial qui vise à développer sur un territoire donné une politique locale et globale concertée, évaluée en faveur des enfants et des jeunes, à favoriser l'accès des enfants et des jeunes à des projets d'éducation populaire, à l'autonomie, à l'engagement citoyen pour qu'ils trouvent leur place dans la société. Pour nous il est obsolète, à Juvisy, il a été élaboré en 2015, prolongé sans aucune actualisation pour 3 ans, sans révision, il est arrivé à son terme en juin 2020 et la covid est une excuse pas valable car les échéances étaient en juin 2020. S'il y avait eu une volonté de le réviser, cela aurait dû se faire en 2019. L'obsolescence du document est illustrée par le fait que le secteur scolaire et périscolaire est construit sur un rythme scolaire de 4 journées et demi et depuis la commune est passée à la semaine de 4 jours. Pour le temps périscolaire, c'est d'assurer une cohérence entre les différents acteurs mobilisés sur le territoire. Les objectifs auraient dû être plus ciblés, une évaluation était prévue chaque année, elle n'a pas été réalisée, pas de prévision démographique et de planification des équipements correspondants. La covid impacte l'accentuation des inégalités sociales et scolaires et en 2015, une concertation de type institutionnel des acteurs pédagogiques et des associations de parents d'élèves et ce serait un excellent terrain d'application des instruments que nous proposons dans notre programme électoral au titre de la démocratie participative.

Intervention de Monsieur Plas : Madame le Maire, nous voulons tout d'abord remercier les membres de la commission consultative des services publics locaux et les agents territoriaux qui ont participé et permis la consultation concernant le contrat de concession de cette DSP. Nous ne doutons pas un instant du désir de chacun des membres de rechercher le meilleur des candidats. Cette DSP porte sur un montant de 8 586 000 € sur 5 ans. Cette somme est conséquente et correspond au prix de 8 appartements de type 4 dans le 14^{ème} arrondissement de Paris alors qu'elle concerne l'accueil périscolaire de tous les enfants de 3 à 14 ans. Ce qui est demandé par la Personne Publique (la Municipalité), une ingénierie dans les domaines des projets éducatifs, de tenir compte du fonctionnement actuel, de fidéliser les personnels afin d'assurer une stabilité des équipes et une continuité éducative, de répondre aux besoins des familles et des enfants ce qui va tout à fait dans le désir général de voir fonctionner ces activités de loisirs et périscolaires. Cependant, l'expérience prouve que ce qui est compliqué, et ce quelle que soit l'association retenue, concerne l'assurance de la présence de personnel qualifié en nombre suffisant, en particulier sur les temps périscolaires puisqu'il est fait appel à des personnels peu qualifiés pour la plupart. Et surtout très mal rémunérés (taux horaire très bas et très peu d'heures à accomplir d'affilée). Nous avons donc là affaire au véritable problème de la gestion de ce temps. Problème de recrutement, de régularité de la présence, qualité de la formation, toujours très insuffisante et ce sont généralement les responsables de site qui vont faire la différence par leur personnalité et leur engagement dans leur tâche. L'IFAC a été retenu par les commissions sur la base d'un document transmis en temps et en heure, répondant très correctement aux demandes émises dans l'appel d'offre. Cette association fondée en 1975 par Messieurs Santini et Pasqua a comme l'ensemble des autres associations d'éducation populaire un personnel aguerri au renseignement de ce type de document. Ce qui se passera sur le terrain dépendra surtout de l'attitude des personnels et du type de suivi organisé par la commune, en particulier par le service éducation. Les principes généraux de la politique de ces associations ne peuvent être crédibles que si des expériences ont été menées et non sur des actions envisagées, ni sur des affirmations concernant le respect des taux d'encadrement. L'expérience prouve que très souvent il est constaté un sous-effectif et le fait que l'équipe de direction n'intervienne pas sur le terrain ne me semble pas être un très bon signal. De même que les 500 heures de moins dans l'offre retenue, le volume plus faible d'ETP (49,18 contre 50,33, représentant et là j'ai entendu des chiffres qui ne correspondent pas à ce que j'ai noté alors il y a peut-être eu une évolution par rapport à ce que vous avez dit mais j'avais noté que cela représentait 83 personnes dont 70 animateurs pour 25,56 ETP. Ces éléments me font douter que ce problème soit réellement amélioré. Comme je l'ai dit en commission, mon inquiétude est grande quand on parle d'optimisation dans ce type de service public. Et ce ne sont pas les tablettes qui vont être mises en place qui vont compenser la baisse des effectifs ni les coûts horaires annoncés : 24,26 € vers 18€ qui vont permettre de recruter un encadrement complémentaire. Mais il est promis un accompagnement managérial des salariés pour répondre à l'absentéisme, phénomène reconnu fréquent par l'IFAC. Incertitude également quant à l'annonce faite de recettes complémentaires à partir de nouveaux financeurs dont on ne connaît pas l'origine. Pour toutes ces raisons, et je fais court, nous nous abstenons de choisir cette association en rappelant que nous sommes favorables à une gestion en régie municipale, même si nous savons que la tâche est compliquée et que les moyens devraient être sérieusement réévalués pour parvenir à une meilleure gestion de tous ces temps. En particulier, celui de la restauration scolaire qui nécessiterait un taux d'encadrement bien supérieur à celui qui est en vigueur : un animateur pour 30 enfants

d'élémentaire et un animateur pour 16 enfants de maternelle afin qu'une véritable éducation puisse être donnée et les conditions de sécurité plus optimales. Pour nous, l'enjeu n'est pas uniquement de garder les enfants pour permettre à leurs parents de travailler mais également de tout faire pour qu'ils puissent profiter pleinement de ces temps qui devraient être plus considérés comme des moments d'apprentissage du vivre ensemble et de loisirs nécessaires à la gestion de la journée très longue de l'enfant en collectivité et une aide à l'intégration sociale.

Intervention de Madame Kechelal : J'ai les mêmes inquiétudes que Monsieur Plas, moi je suis très stupéfaite de voir qu'il y a une absence d'indicateurs de satisfaction établis, il n'y a pas d'indicateurs, peu de chiffres. J'ai une inquiétude par rapport à ce que j'ai lu : il semblerait que ce prestataire prévoit de prendre en charge l'étude surveillée avec un animateur pour 20 enfants sauf que la demande et le besoin des élèves, ce n'est pas une étude surveillée par des animateurs sous-payés, c'est une étude dirigée encadrée par des enseignants.

Réponse de Madame le Maire : Vous voulez dire comme aujourd'hui ?

Réponse de Madame Kechelal : Non ce n'est pas le cas aujourd'hui Madame, aujourd'hui il n'y a pas d'études dirigées, ce sont des études surveillées. Avec 1 enseignant pour 30 élèves et aujourd'hui on va remplacer 1 enseignant pour 30 élèves en études surveillées par 1 animateur pour 15 à 20 élèves. Alors moi j'ai des fortes inquiétudes concernant la capacité de cette association à remplir ce que Léo Lagrange n'a pas réussi à faire en plusieurs années, c'est garantir un taux d'encadrement qui est par ailleurs très faible alors que les familles financent ces encadrements qui étaient censés être et je tiens à le rappeler, en 2014, comme l'augmentation des tarifs une phase transitoire, c'était censé être transitoire le temps du passage à 4 jours. On est passé en 2018 à 4 jours d'école par semaine, le PEDT, de fait, tombe, il n'y en a pas en cours, et donc on n'a pas rétabli les taux d'encadrement habituels donc cette période transitoire qui a été annoncée comme cela en 2014 et 2015 perdure. Je rejoins Monsieur Plas, je pense qu'il y a une vraie inquiétude pour les parents d'élèves, il faut s'interroger sur l'absence d'interactions dans ce que vous avez établi avec les usagers, moi je ne vois pas beaucoup de critères basés sur la communication avec les familles et les associations locales donc cela montre qu'il n'y a pas de PEDT en cours et je renouvelle notre volonté de mettre en régie ce qui est la fonction première d'une ville qui est le périscolaire. Concernant l'association, je partage la position de Monsieur Plas, voir une association dirigée par Monsieur Santini ne me rassure pas sur la volonté de faire de l'éducation populaire et d'être très attentif au projet éducatif que nous voulons construire pour nos enfants qui sont l'investissement premier que peut avoir une ville.

Réponse de Madame le Maire : « Merci Madame Kechelal, je ne vais pas vous répondre parce que vous voyez ici nous sommes dans un conseil municipal et nous essayons de faire des choses et comme nous mettons des enfants en souffrance quand on leur apprend la musique, je ne vais pas vous répondre. En revanche, je vais répondre à Madame Avellano et à Monsieur Plas que vous pouvez compter évidemment sur mon extrême vigilance d'une part pour que ce PEDT soit revu et d'autre part pour qu'effectivement on prenne en considération et je dois vous dire que j'ai discuté avec des directrices qui m'ont fait remonter le sujet de la pause méridienne, que moi aussi je suis attachée pour que l'on fasse du périscolaire des temps d'apprentissage du vivre ensemble et des moments où l'on puisse travailler avec les enfants de manière ludique. Vous pouvez compter sur moi. Nous vous présenterons le PEDT lorsqu'il sera élaboré, je m'engage devant le conseil municipal à vous rendre compte de l'activité de l'IFAC chaque année et à vous rendre compte du travail que nous ferons avec l'ensemble des acteurs de la vie locale et simplement vous dire qu'aujourd'hui il n'est pas question de juger l'IFAC, il est simplement question d'approuver le choix de ce concessionnaire et qu'ensuite nous travaillerons avec lui. Enfin vous dire que le service en régie pose un certain nombre de questions et ce choix n'a pas été fait par la municipalité notamment pour la question des ressources humaines qui est une charge conséquente et difficile à gérer pour une collectivité de notre strate.

Intervention de Madame Kechelal : Vous me confirmez que le point étude surveillée de 1 animateur pour 15 à 20 élèves ?

Réponse de Madame le Maire : Je vous dis simplement que là il est question d'animateurs qui viendraient remplacer des enseignants quand ils ne seront pas là.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, A LA MAJORITE (25 POUR - 5 CONTRE : A. VILLEMEUR, JM. COSTES, C. ROGUE, B. AVELLANO, S. KECHELAL - 2 ABSTENTIONS : L. GAUTHIER, A. PLAS)

APPROUVE le choix de l'IFAC en tant que concessionnaire du service public d'organisation et d'animation des activités périscolaires et des accueils de loisirs,

APPROUVE les termes du contrat de concession de service public et ses annexes,

AUTORISE Madame le Maire à signer le contrat de concession de service public et ses annexes, ainsi que tout document y afférent,

DIT que les dépenses afférentes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.



La séance est levée à 20h49



Le Maire

Lamia BENSARSA REDA